

19 mai 2021

Pour diffusion immédiate

Transport du midi et places disponibles 2021-2022 : tarification, fonctionnement et modalités de paiement

Le Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC) rappelle les modalités pour l'année scolaire 2021-2022 aux parents des élèves du primaire qui souhaiteraient utiliser le transport scolaire du midi ou une place disponible¹.

Nouvelle tarification

Pour l'année 2021-2022, les tarifs pour le service du transport du midi et de place disponible seront les suivants :

- Pour un enfant : 330 \$, soit 1,83 \$/jour ;
- Pour deux enfants et plus : 440 \$, soit 2,44 \$/jour.

Les parents intéressés doivent remplir le formulaire papier remis par l'école et le retourner au Service du transport scolaire au plus tard le 15 juin 2021. Pour réserver la place de leur enfant, la réception du paiement complet doit être faite avant le 1^{er} août 2021.

Pour les places disponibles, le coût est le même que celui du transport du midi. Cependant, pour un parent qui se prévaudrait du transport du midi ET d'une place disponible, le coût est inclus dans celui du transport du midi.

Fonctionnement

Pour les élèves du primaire inscrits au transport du midi, celui-ci débutera le 30 août 2021. Les élèves recevront un laissez-passer dans la semaine du 13 septembre 2021, qui leur sera remis à l'école afin de contrôler l'embarquement du midi. Les élèves n'ayant pas de laissez-passer devront être transportés par leurs parents ou dirigés vers le service de garde de l'école et les frais applicables seront alors facturés aux parents.

Un paiement reçu après le 1^{er} août 2021 occasionnera nécessairement un délai de traitement administratif de l'inscription de l'élève et aucune place ne sera garantie pour la rentrée scolaire. Les places restantes seront attribuées par ordre de priorité d'inscription.

Pour les parents qui souhaiteraient réserver **une place disponible** pour les élèves du primaire, nous vous demandons de remplir le formulaire pour nous signifier votre intérêt. Les places disponibles seront octroyées pour octobre afin de nous permettre d'évaluer les mesures sanitaires qui devront être mises en place suite aux orientations de la Santé publique. Les frais exigibles seront facturés aux

¹ En s'inscrivant à ce service, les élèves bénéficient du transport du matin, du midi (primaire) et de fin de journée. Les places disponibles s'adressent aux élèves des niveaux primaire et secondaire pour lesquels la distance de marche entre l'école et la résidence est de moins de 0,8 km ou 1,6 km (La Malbaie, Clermont, Baie-Saint-Paul) pour le primaire et de moins de 1,6 km pour le secondaire et qui ne sont pas admissibles au transport gratuit du matin et de la fin de journée.

parents à la suite de la confirmation de la place disponible et devront être acquittés dans un délai de 15 jours.

Modes de paiement

Le CSSDC encourage les paiements par **Internet**. Si vous optez pour ce mode de paiement, vous devez tout de même nous retourner le formulaire complété.

- Inscrire le numéro de référence apparaissant sur le formulaire d'inscription débutant par TR, sans tiret ni espace ;
- Effectuer l'opération « Ajouter une facture ou un bénéficiaire », si ce n'est pas déjà fait ;
- Sélectionner « Centre de services scolaire de Charlevoix (Transport) » ;
- Effectuer votre paiement selon le service demandé (1 enfant ou 2 enfants et plus).

Le centre de services scolaire accepte les **chèques et les mandats-poste**.

- Libeller le chèque ou le mandat-poste à l'ordre du Centre de services scolaire de Charlevoix ;
- Inscrire le numéro de fiche de l'élève ;
- Acheminer le chèque ou le mandat-poste :
 - À l'école avant la fin de l'année scolaire 2020-2021 par l'entremise de votre enfant ;
 - À l'adresse suivante avant le 1^{er} août 2021 :

Centre de services scolaire de Charlevoix
Service du transport scolaire
100, rue Laure-Gaudreault
La Malbaie (Québec) G5A 0A8

Trajectoire administrative de réception des paiements

- a) Le CSSDC n'a aucune obligation d'offrir le service du transport du midi ni le service des places disponibles.
- b) Le solde impayé d'un compte de l'année 2020-2021 doit être acquitté en totalité avant le 30 juin 2021 pour obtenir le service pour l'année 2021-2022. Les comptes impayés seront transmis au Service des ressources financières pour recouvrement sans préavis.
- c) Le solde du compte de l'année 2021-2022 doit être acquitté en totalité avant le 1^{er} août 2021 pour obtenir le service pour l'année 2021-2022.
- d) Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter cet échéancier, veuillez contacter le Service du transport scolaire pour prendre entente dans les meilleurs délais. Cette entente devra être respectée pour recevoir le service.
- e) Dans l'éventualité où l'entente ne serait pas respectée, le service du transport du midi sera suspendu sans préavis. Vous devrez donc assurer le transport de votre enfant par vos propres moyens.
- f) Dans le cas d'une place disponible, le service sera suspendu sans préavis également. Vous devrez donc assurer le transport de votre enfant par vos propres moyens.

- g) De plus, dans les deux cas, votre compte sera transmis au Service des ressources financières pour recouvrement sans préavis.

Nous vous remercions de votre attention et comptons sur votre entière collaboration.

-30-

Pour information :

Centre de services scolaire de Charlevoix
Service du transport scolaire
418 665-3765, poste 3010
transportscolaire@cscharlevoix.qc.ca